



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D19 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)**

**Date de convocation :** ..... 22 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 3

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent :** ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20230928-  
2023\_09\_D19-DE  
AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023  
Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

## **D19 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)**

**Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu la délibération D20 du Conseil municipal du 29 juin 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en sa séance du 18 septembre 2023 ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

### **PERSONNEL PERMANENT**

#### **1°) Ecole de musique / Réorganisation des temps horaires de l'enseignement artistique / suppressions et création de poste**

Suite à la réorganisation des cours d'enseignement artistique de l'école de musique, deux postes d'Assistant d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (7/20<sup>ème</sup> et 4,25/20<sup>ème</sup>) à l'école de musique doivent être supprimés.

Le poste d'Assistant d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de spécialité : violoncelle / ensemble à cordes saxophone, actuellement à 4,25/20<sup>ème</sup> est porté à 5,25/20<sup>ème</sup> à compter du 28 septembre 2023.

**2°) Service des sports / Agent technique / Ouverture de poste**

Un agent du service des sports fera valoir ses droits à la retraite fin 2023. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur le cadre d'emploi des Adjoints techniques.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'Adjoint technique ;
- un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**3°) Agent d'accueil de week-end et de période estivale / musée / Création de poste**

Pour faire face aux difficultés régulières de recrutement d'agent saisonnier d'accueil de week-end, de période estivale et assurer une bonne continuité de service, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour un poste d'Adjoint du patrimoine au sein du musée.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'Adjoint du patrimoine, à 16/35<sup>ème</sup>, à compter du 28 septembre 2023.

---

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, à compter du 28 septembre 2023, tel que suit :

**SUR POSTE PERMANENT :****Pour la filière culturelle :**

- de supprimer au 28 septembre 2023 :
  - o le poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 7/20<sup>ème</sup> ;
  - o le poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 4,25/20<sup>ème</sup> ;
- de créer au 28 septembre 2023 :
  - o un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 5,25/20<sup>ème</sup> ;
  - o un poste d'Adjoint du patrimoine, à 16/35<sup>ème</sup> ;

**Pour la filière technique :**

- d'ouvrir au 28 septembre 2023, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - o un poste d'Adjoint technique ;
  - o un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - o un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget 2023, chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230928-  
2023\_09\_D19-DE

AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023

Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Annexe 1 à la délibération n° 19 du 28 septembre 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 28/09/2023

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

## I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	3	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	9	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	5	5
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	7	6	1

TOTAL

38

29

9

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	0	5
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	11	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	9	6
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	11	1

TOTAL

59

44

15

Conseil municipal du 28 septembre 2023

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	07,00/20 <sup>ème</sup>	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	06,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	04,25/20 <sup>ème</sup>	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1

TOTAL

34

27

7

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	4	0

TOTAL

5	4	1
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Adjoint d'animation	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL

3	1	2
---	---	---

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS</b>	<b>141</b>	<b>107</b>	<b>34</b>
--	------------	------------	-----------

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 <sup>ème</sup>	17	5	12

TOTAL

29

9

20

## III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	0	4

TOTAL

5

0

5